

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt et un, le treize février à neuf heures trente.

Suite à la crise sanitaire du CORONAVIRUS Covid-19 et en vue de respecter les règles de distanciation, le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel situé boulevard Marcel WACHEUX à Barlin, sous la Présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Maire, en suite de convocation en date du 05 février 2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie. En vertu de l'article 6 alinéa II, le Conseil Municipal s'est réuni à huis clos et les débats ont été diffusés en direct sur le facebook de la ville de Barlin.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de DZIERWA Martine (procuration à J. DAGBERT), WILLEMANT Isabelle (procuration à A. DUFRENNE), PLACE Marie (procuration à E. MARIN), VOISIN Grégory (procuration à B. SASIELA), DUCATEL Pierrette (procuration à B. LEFRANC), LEROY Alain et RICART Patricia.

Madame Karine VANDENBUSSCHE est élue secrétaire de séance.

Objet : 2021-02/10 SMT Artois
Gohelle : acte de rétrocession à
la commune des ouvrages et
aménagement réalisés par le
SMT Artois Gohelle dans le
cadre des travaux liés au
BHNS

Monsieur le Maire explique que l'Assemblée est sollicitée par le SMT Artois Gohelle pour la rétrocession à titre gratuit des aménagements urbains et de voirie qui ont été réalisés dans le cadre des travaux liés au BHNS, exception faite du « matériel de signalisation lumineuse et tricolore ».

Il s'agit des ouvrages suivants :

- RD 188 : la voie verte et sa signalisation propre,
- RD 179^E : de l'éclairage public, du giratoire avec la RD 188 à la rue Jean Jaurès,
- rue d'Houdain : de la voirie, trottoirs et accessoires de voirie, du carrefour avec la rue de la Justice jusqu'à la place Salengro,
- place Salengro : de la voirie, trottoirs, quais BHNS (hors équipements de quais), accessoires de voirie et espaces verts,
- rue du Docteur Capiaux et impasse Capiaux : de l'éclairage public, de la voirie, trottoirs, quais BHNS (hors équipements de quais) et accessoires de voirie,
- place Victor Hugo (place du 8 mai) : de l'éclairage public, des espaces verts, de la voirie, des stationnements, des accessoires de voirie et réseau d'assainissement,
- rue d'Hersin : quais BHNS (hors équipements de quais), trottoirs, accessoires de voirie (barrières, potelets, éclairage public, espaces verts,
- rue Hermary (RD57E) : trottoirs, espaces verts, accessoires de voirie.

D'autre part, Monsieur le Maire précise que le SMT Artois Gohelle s'engage à assurer, jusqu'à achèvement des aménagements, son rôle de Maître d'ouvrage, en ce qui concerne, le suivi dans le cadre de la période de garantie en parfait achèvement.

La commune relèvera tout désordre sur les ouvrages relevant de cette garantie et en informera le SMT Artois Gohelle.

Les espaces verts bénéficiant contractuellement d'un an d'entretien et deux ans pour les arbres, ne seront rétrocédés qu'à l'issue de cette période.

De plus, le SMT Artois Gohelle a réaffirmé à plusieurs reprises les principes de gestion ultérieure des ouvrages et une convention spécifique sera mise en place avec la commune.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'accepter la rétrocession à la commune des ouvrages et aménagements réalisés par le SMT Artois Gohelle.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accepte l'acte de rétrocession à la commune des ouvrages et aménagements urbains réalisés par le SMT Artois Gohelle dans le cadre des travaux liés au BHNS.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. DAGBERT



REÇU LE 17 FEV. 2021



Le Maire certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte
(application de l'article L2131-1 du CGCT).

Le 16 février 2021

Le Maire,
J. DAGBERT

